FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – http://www.fnlp.fr

https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee **@LP_Nationale**

– COMMUNIQUÉ DE PRESSE –

Amputation de la loi de 1905 : 2018 comme en 1942 ? Toujours au service de l'Eglise !

Le journal ***l'Opinion*** vient de l'annoncer, et cela a été repris et commenté par les autres médias, **Emmanuel Macron,** Président de la République, entend modifier profondément la **loi de 1905**. Il entend ainsi mettre en place des critères de reconnaissances publiques des cultes. Tel culte serait bon, tel culte serait mauvais. Plus d'un tiers de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat serait ainsi modifié, voire supprimé.

Pétain et les évêques catholiques

Le prétexte en est l'Islam pour mieux contrôler les musulmans dans le pays, comme au bon vieux temps des colonies. La réalité, ce sont des privilèges accordés à l'Eglise catholique qui sera la première bénéficiaire de l'opération-destruction de la loi de Séparation.

Une reconnaissance publique des cultes, cela porte un nom : **le Concordat.** Or, la République, depuis 1905, ne reconnait aucun culte. Elle n'a pas à établir lequel est un bon culte, et l'autre pas. Avec cette « *reconnaissance* », des avantages fiscaux seront proposés pour inciter les cultes « *reconnus* » à être dociles et bien dans la ligne du pouvoir. C'est bien la vision du bonapartisme le plus clérical qui arrive à nouveau sur le devant de la scène.

Benoitement, la communication de l'Elysée indique que la loi de 1905 a déjà été modifiée plusieurs fois. Derrière le *Bénédictin*, il y a toujours le *Jésuite*. La vérité est qu'après le vote de la loi, il y a eu quelques ajustements nécessaires dans sa mise en œuvre. Mais ces « *ajustements* » ne remettaient pas en cause le

principe de Séparation des Eglises et de l'Etat. Ce n'étaient que des ajustements à la marge.

Macron reçu par la Conférence des évêques de France

Il n'y a eu qu'une seule modification profonde de la loi de 1905, c'était le 25 décembre 1942 où le **Régime de Vichy du futur-ex- maréchal Pétain** a fait un cadeau royal à l'Eglise en lui redonnant la capacité (interdite en 1905) civile et testamentaire pour recevoir des dons et des legs défiscalisées et en permettant le financement public des travaux dans les bâtiments religieux. Les dispositions annoncées par **Emmanuel Macron** sont du même ordre. Une mesure proposée avait déjà été retoquée par le Parlement il y a quelques temps sur la possibilité pour les religions de profiter financièrement de biens immobiliers.

On comprend pourquoi, il n'a jamais voulu recevoir la **Libre Pensée** qui voulait le questionner sur le devenir de la **loi de 1905**. A l'ombre des sacristies se préparait la forfaiture de la « *réparation du lien avec l'Eglise* » (Discours aux Bernardins).

Emmanuel Macron, c'est Bonaparte additionné à Pétain :
Tout cela ne peut déboucher que sur Waterloo et Vichy !

La **France laïque** et la **Libre Pensée** ne laisseront pas faire cette infamie antilaïque. D'ores et déjà, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** indique qu'elle utilisera tous les moyens pour torpiller cette offensive cléricale, y compris sur le terrain juridique où elle a quelques expériences. La vie l'a montré.

La Libre Pensée appelle les laïques et leurs associations, les démocrates et les républicains, le mouvement ouvrier et syndical à s'unir contre cette forfaiture. Elle les appelle à s'associer aux rassemblements laïques devant toutes les préfectures les 8 et 9 décembre 2018. Première étape de la mobilisation laïque.

Ne touchez pas à la loi de 1905 !

Paris, le 6 novembre 2018